

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2830

6 décembre 2007

SOMMAIRE

AB Cinéma S.à r.l.	135836	Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	
Acquatica S.A.	135838		135835
A & G Investments S.A.	135837	Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.	
Aquila S.à r.l.	135838		135832
Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence	135811	Irlux S.A.	135831
Aurinvest S.A.	135815	Iron Tower S.A.	135833
Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à r.l.	135799	Irony S.A.	135836
Bainbridge	135829	KCRG Logistics	135801
Blanchisserie Monplaisir S.A.	135837	Lear West European Operations	135795
Capital Investing Sicar S.A.	135795	Leuchtturm Finance S.A.	135798
Centralis S.à r.l.	135797	L.I.S. Invest S.A.	135803
Clorin S.A.	135798	Melicha S.à r.l.	135797
Cometal Trade Services S.A.	135815	New Skies Investments	135796
Consortium de Développement	135833	New Skies Investments	135796
CRT Register International S.A.	135834	Nibeca Holding S.A.	135795
CRT Revision International S.A.	135834	Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch	135805
Cuni-Fuels S.A.	135801	Pluton Capital S.à r.l.	135794
Debaurem SCI	135809	PurEnergy S.A.	135802
DHL Express (Luxembourg) S.A.	135835	QLogic Luxembourg S.à r.l.	135794
Diarough Sourcing S.A.	135815	Quarks Investment S.à r.l.	135794
Dogival S.A.	135834	Real Estate Asset Management S.A.	135794
D.V.V. S.A.	135799	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	135820
Encryption S.A.	135834	Royal Groupe S.A.	135832
Executive International S.A.	135797	Rupelzand International S.A.	135837
Exxonon S.A.	135797	Santa Margherita Investment Company S.A.	135805
Financière Transports et Organisations S.A.	135798	Scully S.A.	135796
Financière Vasco de Gama	135833	Silver Finance Services S.A.	135828
Global Investment and Development Group Holding S.A.	135840	Société Civile Immobilière Reiff	135838
Grifone S.A.	135831	Société Immobilière Privée S.A.	135801
Groupe Hima Finance S.A.	135798	Somarfin Participations S.A.	135796
Gruppo Holding S.A.	135832	Space S.A.	135800
Hephaistos Metall S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	135806	Specialty Coating Systems Luxembourg	135795

Quarks Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 novembre 2007.

COSELUX S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007133692/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01010. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Real Estate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 novembre 2007.

COSELUX S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007133693/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK01015. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pluton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.292.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133694/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02079. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.527.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007133698/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02022. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Lear West European Operations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.040.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 102.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007133712/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01760. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Specialty Coating Systems Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007133707/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01743. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Nibeca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.835.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133725/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Capital Investing Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.667.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Desiderio

Administrateur

Référence de publication: 2007133730/43/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01285. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

New Skies Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 49.980,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.910.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} novembre 2004 au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007133716/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01767. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

New Skies Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 49.980,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.910.

Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007133720/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01770. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Somarfin Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.265.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133722/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Scully S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.488.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133726/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01604. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Melicha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133727/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01605. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Centralis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133728/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01606. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Exxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.886.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

EXXONNE S.A.

R. Reggiori / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007133729/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09361. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Executive International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 99.090.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007134447/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02581. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Clorin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 66.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007133731/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01282. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Leuchtturm Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 61.634.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133739/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Groupe Hima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 63.391.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007133740/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Financière Transports et Organisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Helmsange, 42, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 119.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 28 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 septembre 2007 que:

L'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire la personne suivante:

- La société COMMISSAIRE AUX COMPTES SA, établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, au 14, rue Pasteur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007134504/320/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

D.V.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 110.192.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le jeudi 31 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 31 mai 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Cornelis J. P. Van Vliet à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Cornelis J. P. Van Vliet comme représentant permanent de la société DIJKVLIET ADVIES EN HANDEL B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007134505/320/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Babcock & Brown BBGP (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.120.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BABCOCK & BROWN BBGP (SWEDEN) S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 127120, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1173 du 15 juin 2007 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, sont dûment représentés. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Schuttrange.»

Version française:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation GRE/2007/4477. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007135015/231/65.

(070156597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.986.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Rodange le 8 juin 2007

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gaetano Leonardi en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée accepte la nomination du BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER en tant que commissaire aux comptes.

Administrateur délégué:

Monsieur Sergio Scafati Di Giorgio, préqualifié, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure, 175, chemin du Hameau

Administrateurs:

Madame Nadia Scafati Di Giorgio, consultante, demeurant à B-7134 Binche, 29, rue du Bois Tonnin

Monsieur Fabrizio Scafati Di Giorgio, expert consulting, demeurant à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B.Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 8 juin 2007.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2007134809/762/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

**Cuni-Fuels S.A., Société Anonyme,
(anc. KCRG Logistics).**

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 92.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135038/591/13.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2007, réf. DSO-CK00086. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070156986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Société Immobilière Privée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.866.

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE S.A avec siège social à L-5852 Hesperange, 4, rue d'Itzig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.866, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 568 et 601 du 25 juillet 2001, respectivement du 4 août 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 18 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emile Hazan, avocat et expert judiciaire assermenté, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Arama, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5852 Hesperange, 4, rue d'Itzig, à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5852 Hesperange, 4, rue d'Iltzig, à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Arama, E. Hazan, P. Arama, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2007. Relation GRE/2007/4850. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007135018/231/58.

(070156796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

PurEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.754.

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PurEnergy S.A., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.754, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 en du 16 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 782 du 4 mai 2007 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur- Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société sont dûment représentés. Le nombre des actions qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) actions, d'une valeur nominale de 500,- EUR (cinq cents euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 100.000,- EUR (cent mille euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée constate le changement de l'adresse professionnelle des deux administrateurs de catégorie A de la société à savoir Monsieur Olivier Dorier et Monsieur Stewart Kam-Cheong qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2007, Relation GRE/2007/4779. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007135106/231/55.

(070156565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

L.I.S. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.268.

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de L.I.S. INVEST S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.268, constituée suivant acte notarié du 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 2 décembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 27 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 20 juin 2004 portant le nombre des actions de dix (10) à cent (100).

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
3. Echange des cent (100) anciennes actions contre dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
5. Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de ratifier la décision prise par l'assemblée générale du 20 juin 2004, décidant de porter le nombre des actions de dix (10) à cent (100).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'échanger les cent (100) actions existantes contre dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 12.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, R. Marques, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12224. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007135139/239/81.

(070157035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.340.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

1. La société à responsabilité limitée PLAINFIELD POLAND Sp. z o.o. est une société de droit polonais, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Registre National des Tribunaux, section XII, numéro KRS 0000285544, avec siège social à PL-02-014, Varsovie, Pologne, ul. Nowogrodzka 68,

2. La société polonaise PLAINFIELD POLAND Sp. z o.o., pré-qualifiée, est engagée par:

- Monsieur Alwyn Jacobus De Lange, né le 20 décembre 1973 à Vereeniging (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à Al. Jerozolimskie 56c, 00-803 Varsovie 1, Pologne, président du conseil d'administration, et

- Monsieur Thomas Neville Ravensdale, né le 5 février 1962 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Al. Jerozolimskie 56c, 00-803 Varsovie 1, Pologne.

3. La société polonaise PLAINFIELD POLAND Sp. z o.o., pré-qualifiée a décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg, une succursale avec effet au 20 août 2007, sous la dénomination de PLAINFIELD POLAND Sp. z o.o. LUXEMBOURG BRANCH.

4. L'adresse de la succursale est située à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

5. Les activités de la succursale sont:

«L'octroi de prêts et d'avances de fonds sous quelques conditions que ce soit et avec ou sans garantie en faveur de toute entité du groupe ou filiale d'une entité du groupe;

Le paiement de toutes dépenses quelles qu'elles soient encourues en rapport avec le lancement, l'établissement et la création de la succursale luxembourgeoise ou à cet effet la conclusion de contrats avec n'importe quelle personne, entreprise ou société;

L'accomplissement ou la réalisation, dans le monde entier, de l'ensemble ou de n'importe quels des opérations ou actes susmentionnés, et ce en qualité de donneur d'ordre, d'agent, de contractant ou autrement et en faisant appel à ou par l'intermédiaire d'agents, de courtiers, de sous-traitants ou autrement, soit individuellement ou conjointement avec autrui.

6. Les gérants de la succursale sont:

- Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

- Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

7. La succursale est engagée, vis-à-vis des tiers, et pour tous les actes en relation avec son activité par la signature individuelle d'un des gérants.

Pour PLAINFIELD POLAND Sp. z o.o.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135142/29/42.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07623. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mai 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1^{er} janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1^{er} janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.) /
VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007134806/695/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Hephaistos Metall S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.324.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, dem 7. November

Sind erschienen:

1. Der Komplementär, HEPHAISTOS METALL Sàrl, vertreten durch Herrn Dirk Willi Böhrig

2. - Der Kommanditist:

- Herr Dirk Willi Böhrig, wohnhaft in Erasmusstrasse, D-79098 Freiburg, geboren am 1. Dezember 1965 in Freiburg

Die Erschienenen beschließen durch Unterzeichnung folgender privatschriftlichen Urkunde eine Kommanditgesellschaft zu gründen:

Gesellschaftsvertrag der HEPHAISTOS METALL S.à r.l. et CIE. S.e.c.s. (nachfolgend «Gesellschaft») in der Fassung vom 7 November 2007 zwischen Dirk Willi Böhrig, wohnhaft in Erasmusstrasse, D-79098 Freiburg, geboren am 1. Dezember 1965 in Freiburg, nachfolgend «der Kommanditist», und HEPHAISTOS METALL Sàrl, Firmensitz: L-1840 Luxembourg, 11C, bd Joseph II, nachfolgend «Komplementärin».

§ 1. Firma, Sitz.

1. Es besteht hiermit zwischen den Unterzeichnern eine Kommanditgesellschaft. Die Gesellschaft hat die Rechtsform einer Luxemburgischen S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple und führt die Firma HEPHAISTOS METALL S.à r.l. et CIE, S.e.c.s.

2. Der Gesellschaftssitz wird in der Gemeinde Luxemburg im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

§ 2. Zweck des Unternehmens.

1. Gegenstand des Unternehmens ist der An- und Verkauf sowie die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen sowie Rohstoffen und Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

2. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

§ 3. Dauer der Gesellschaft, Kündigung.

1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

2. Die Gesellschaft kann von jedem Gesellschafter mit einer Frist von 3 Monaten zum Ende eines Geschäftsjahres, frühestens aber mit Wirkung zum 31. Dezember 2008, sowie jederzeit aus wichtigem Grund gekündigt werden. Die Kündigung hat schriftlich gegenüber den jeweils anderen Gesellschaftern zu erfolgen.

§ 4. Gesellschafter, Kapital der Gesellschaft, Gesellschafterkonten.

1. Die Komplementärin haftet unbeschränkt für die Gesellschaftsverpflichtungen. Die Kommanditisten haften für die Schulden und Verluste der Gesellschaft beschränkt, bis zur Höhe des von ihnen eingebrachten Gesellschaftskapitals.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 1.000,- (in Worten: eintausend Euro), eingeteilt in 1.000 Anteile zu je EUR 1,- (in Worten: ein Euro).

3. Die Komplementärin ist am Stammkapital wie folgt mit einer Kapitaleinlage beteiligt:

HEPHAISTOS METALL S.à r.l. mit EUR 1,- (= 1 Anteil)

4. Der Kommanditist ist am Stammkapital wie folgt mit einer Kapitaleinlage beteiligt:

Dirk Willi Böhrig mit EUR 999,- (= 999 Anteile)

Der Kommanditist erbringt seine Kapitaleinlage durch Bareinlage unmittelbar nach Abschluss dieses Gesellschaftsvertrags.

5. Kommanditisten führen der Gesellschaft über die Leistung der Stammeinlagen hinaus weiteres Eigenkapital («sonstige Einlagen») durch Einzahlung in die Kapitalrücklage zu.

6. Nach dem Vorbild einer Kommanditgesellschaft deutschen Rechts werden für jeden Gesellschafter verschiedene Gesellschafterkonten geführt: Ein festes Kapitalkonto (Konto I), das der Beteiligung am Stammkapital entspricht und vorbehaltlich der Regelung in § 4.7 für die Beteiligung am Ergebnis und am Vermögen maßgeblich ist, ferner ein Kapitalrücklagekonto, (Konto II), auf dem die sonstigen Einlagen der Gesellschafter verbucht werden, sodann ein Gewinnrücklagenkonto (Konto III) und außerdem ein Verlustvortragkonto (Konto IV). Die Einzahlungen in die Kapitalrücklage gemäß § 4.5 werden auf dem Konto II verbucht.

7. Vorbehaltlich der Regelung in den nachfolgenden Sätzen dieses Paragraphen gewährt jeder Gesellschaftsanteil das Recht auf einen anteiligen Betrag des Ergebnisses und des Gesellschaftsvermögens. Im Hinblick auf die Einzahlungen in die Kapitalrücklage gemäß § 4.5 wird bezüglich der Verteilung der Gewinne und des Gesellschaftsvermögens abweichend hiervon folgendes geregelt: Bis zur Rückzahlung der Einzahlungen in die Kapitalrücklage vereinbaren die Gesellschafter eine vom Verhältnis der Geschäftsanteile an der Gesellschaft zueinander abweichende Verteilung von Gewinnen, Liquidationsüberschüssen, Einziehungsvergütungen und eventuellen anderen Ansprüchen, die den Gesellschaftern aus der Gesellschaft oder aus ihren Anteilen an der Gesellschaft zustehen. Die abweichende Gewinnverteilung unter den Gesellschaftern richtet sich nach dem Verhältnis der Summe aus Konto I und Konto II.

8. Sämtliche Konten gemäß § 4.6 werden nicht verzinst. Entnahmen aus dem Kapitalrücklagekonto (Konto II) sowie dem Gewinnrücklagenkonto (Konto III) sind nur auf der Grundlage eines Gesellschafterbeschlusses zulässig.

9. Des Weiteren wird für jeden Gesellschafter ein Verrechnungskonto (Konto V) eingerichtet, über das sich der Zahlungsverkehr zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern vollzieht. Guthaben und Verbindlichkeiten auf dem Verrechnungskonto werden nur verzinst, wenn die Gesellschafter es einstimmig beschließen; in diesem Fall gelten die Zinsen im Verhältnis der Gesellschafter zueinander als Aufwand bzw. Ertrag.

10. Vor einer Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister leisten die Kommanditisten ihre Einlage als atypisch stille Gesellschaftereinlage in das Vermögen der Komplementärin. Die Kommanditisten unterhalten dementsprechend bis zur Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister eine atypisch stille Gesellschaft zusammen mit der Komplementärin. Im Zeitpunkt der Eintragung der Gesellschaft in das Handelsregister wird die atypisch stille Kapitaleinlage der Kommanditisten als gesamthänderische Kapitaleinlage in das Gesellschaftsvermögen der Gesellschaft fortgeführt. Die Kapitalkonten der Kommanditisten sind entsprechend fortzuführen.

§ 5. Geschäftsführung und Vertretung (Verwaltung), Wettbewerbsverbot.

1. Zur Geschäftsführung und Vertretung (Verwaltung) ist ausschließlich die Komplementärin berechtigt und verpflichtet. Gegenüber Dritten ist die Komplementärin befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinne zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen. Die Komplementärin vertritt die Gesellschaft rechtsgültig im Außenverhältnis.

2. Die Komplementärin und die Kommanditisten unterliegen keinem Wettbewerbsverbot. Alle Gesellschafter können daher gleiche oder ähnliche Tätigkeiten für eigene oder fremde Rechnung - gleich in welcher Funktion - ausüben oder sich an Unternehmen, die solche Tätigkeiten ausüben, beteiligen.

3. Die Gesellschafterversammlung kann sowohl für den Handel und die Verarbeitung gemäß § 2.1, als auch für die Verwaltung eigenen Vermögens im Sinne des § 2.1 jeweils eine bei der Geschäftsführung und Vertretung zu beachtende Anlagerichtlinie beschließen.

§ 6. Vergütungen.

Die Komplementärin erhält für die Übernahme der unbeschränkten Haftung eine jährliche Vergütung in Höhe von EUR 500,-, die im Rumpfgeschäftsjahr 2007 (vgl. § 8.1) zeitanteilig zu entrichten ist. Die Vergütung gilt im Verhältnis zur Gesellschaft bzw. den übrigen Gesellschaftern als Aufwand bzw. Ertrag. Der Komplementärin werden zusätzlich von der Gesellschaft sämtliche Ausgaben und Aufwendungen im Zusammenhang mit der Geschäftsführung der Gesellschaft erstattet, sobald sie entstehen, jeweils zuzüglich etwaiger gesetzlicher Umsatzsteuer.

§ 7. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit nicht zwingende gesetzliche Bestimmungen eine andere Mehrheit verlangen. Je EUR 1,- des Konto I gewährt eine Stimme.

2. Die Beschlüsse der Gesellschaft werden in Gesellschafterversammlungen gefasst. Gesellschafterversammlungen werden von der Geschäftsführung der Komplementärin einberufen. Gesellschafterversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen, von den Gesellschaftern einvernehmlich festgelegten Ort im Großherzogtum Luxemburg statt.

3. Gesellschafterbeschlüsse in Gesellschafterversammlungen werden von der Komplementärin protokolliert. Jeder Kommanditist erhält eine Kopie der Niederschrift.

4. Jeder Gesellschafter kann sich in der Gesellschafterversammlung durch eine beruflich zur Verschwiegenheit verpflichtete dritte Person, auch durch einen anderen Gesellschafter, vertreten lassen, der hierzu schriftlich zu bevollmächtigt ist. Vollmachten sind dem Protokoll beizufügen.

§ 8. Geschäftsjahr, Ergebnisermittlung nach luxemburgischem Recht, Ergebnis- und Vermögensverteilung, Einnahmehüberschussrechnung.

1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft entspricht dem Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2007 endet, ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

2. Sofern nach luxemburgischem Recht zulässig, wird die Gesellschaft ihr Ergebnis durch eine Einnahmenüberschussrechnung oder eine vergleichbare Cash-Flow-Rechnung ermitteln. Nur sofern es nach luxemburgischem Recht erforderlich ist, wird das Ergebnis durch Bilanzierung ermittelt, und die Komplementärin wird einen Jahresabschluss aufstellen, den die Gesellschafterversammlung festzustellen hat.

3. Die Beteiligung am laufenden Ergebnis sowie die Beteiligung am Vermögen richten sich nach der Regelung in § 4.7. Die gesetzlichen Vorschriften über die Haftungsbeschränkung der Kommanditisten bleiben unberührt.

4. Ein Jahresfehlbetrag ist bis zur Höhe eines Guthabens dem Gewinnrücklagekonto (Konto III) zu belasten. Soweit danach ein Jahresfehlbetrag verbleibt, ist er auf die Verlustvortragskonten (Konto IV) zu buchen. Ein Jahresüberschuss ist zunächst auf die Verlustvortragskonten zu buchen, bis diese ausgeglichen sind; der übersteigende Teil ist dem Verrechnungskonto (Konto V) gutzuschreiben. Die Gesellschafter können abweichend hiervon eine Verbuchung auf dem Gewinnrücklagekonto (Konto III) beschließen. Jeder Gesellschafter darf Guthaben auf dem Verrechnungskonto jederzeit entnehmen. Überziehungen des Verrechnungskontos bedürfen eines zustimmenden Beschlusses der Gesellschafter.

5. Unbeschadet der Regelungen in § 8.2-8.4 wird das Ergebnis der Gesellschaft für Zwecke der Besteuerung der Gesellschafter nach deutschem Steuerrecht (§ 4 Abs. 3 EStG) in jedem Fall als Überschuss der Betriebseinnahmen über die Betriebsausgaben ermittelt werden. Die Gesellschaft wird entsprechende Aufzeichnungen erstellen und Belege sammeln, die die Gesellschafter auf Anfrage einsehen können.

§ 9. Aufnahme neuer Gesellschafter, Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

1. Die Aufnahme neuer Gesellschafter bedarf einer zustimmenden Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung.

2. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter. Eine Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

3. In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des luxemburgischen Code Civil ist die Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde.

§ 10. Tod eines Kommanditisten.

1. Stirbt ein Kommanditist, so wird das Gesellschaftsverhältnis mit seinen Erben fortgeführt.

2. Hat der verstorbene Gesellschafter letztwillig Testamentsvollstreckung angeordnet, so werden sämtliche Gesellschaftsrechte und -pflichten des verstorbenen Gesellschafters von dem oder den Testamentsvollstrecker(n) bis zur Beendigung der Testamentsvollstreckung ausgeübt.

§11. Schlussbestimmungen.

1. Die mit der Errichtung des Gesellschaftsvertrags und der Eintragung der Gesellschaft ins Handelsregister verbundenen Kosten und Abgaben aller Art trägt die Gesellschaft.

2. Dieser Gesellschaftsvertrag unterliegt dem Recht des Großherzogtums Luxemburg.

3. Ausschließlicher Gerichtsstand für alle Streitigkeiten aus und im Zusammenhang mit diesem Vertrag ist - soweit gesetzlich zulässig - Luxemburg.

4. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte sich in dem Vertrag eine Lücke befinden, so soll hierdurch die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt werden. Anstelle der unwirksamen Bestimmung oder zur Ausfüllung der Lücke soll eine angemessene Regelung treten, die, soweit rechtlich möglich, dem am nächsten kommt, was die Gesellschafter gewollt haben oder nach dem Sinn und Zweck dieses Vertrages gewollt haben würden, wenn sie den fehlenden Punkt bedacht hätten.

5. Änderungen oder Ergänzungen dieses Vertrages bedürfen, soweit für sie nicht im Einzelfall gesetzlich zwingend eine andere Form vorgeschrieben ist, der Schriftform; dies gilt auch für die Änderung dieser Bestimmung. Genügen sie dieser Form nicht, sind sie nichtig.

6. Jeder Gesellschafter erhält eine Ausfertigung des Vertrages.

7. Nebenabreden - auch mündlicher Art - bestehen nicht.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt gezeichnet:

	Anteile
Kommanditist: Dirk Willi Böhrig	999
Komplementärin: HEPHAISTOS METALL S.à r.l.	<u>1</u>
Insgesamt	1.000

Alle Anteile wurden einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von EUR 1.000,- (eintausend Euro).

Schätzung der Gründungskosten

Die aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf € 1.000,- geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Alsdann haben sich die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft in L-1840 Luxemburg, 11C, bd Joseph II, festzulegen.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden haben die Erschienenen diese privatschriftliche Urkunde unterzeichnet.

Luxemburg, den 7. November 2007.

D. W. Böhrig / HEPHAISTOS METALL Sàrl

Kommanditist / Komplementärin

- / D. W. Böhrig

- / *Geschäftsführer,*

Référence de publication: 2007135143/756/174.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03333. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Debaurem SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4843 Rodange, 60, rue Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg E 3.779.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Ont comparu:

1. Monsieur Alvaro Pica, employé privé, né le 12 avril 1955 à Nocera (Italie), matricule no 19550412112, demeurant à L-4843 Rodange, 60, rue Fontaine D'Olière

et

2, la société IL COCCOLINO SA, no de registre de commerce Luxembourg B 88065 avec siège social au 21, rue de la Gare, L-4734 Pétange, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alvaro Pica

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination:

DEBAUREM SCI

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II - Apports, capital social, parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- Euros) divisé en cent parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

	Part s
1.- Alvaro Pica, (quatre-vingt-dix-neuf parts)	99
2.- IL COCCOLINO SA, (une part)	<u>1</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement,

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article G des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année,

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V - Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes;

- A) Est nommé gérant: Monsieur Alvaro Pica, prédit.
- B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.
- C) L'adresse de la société est fixée au 60, rue Fontaine d'Olière, L-4863 Rodange.

Dont acte, fait et passé à Rodange.

Rodange, le 8 novembre 2007.

IL COCCOLINO SA

A. Pica

Référence de publication: 2007135144/2692/109.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03702. - Reçu 37 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Association luxembourgeoise pour l'étude du droit de la concurrence, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg F 7.440.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1. Bleser Gabriel, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
2. Bock Héloïse, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 14, rue Erasme, L- 2010 Luxembourg;
3. Greff Franck, Avocat à la Cour, de nationalité française, résidant à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
4. Clark Marilyn, directeur, de nationalité britannique, résidant à 17, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;
5. Decker Marianne, Avocat, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 16, avenue Marie-Thérèse, L-2013 Luxembourg;
6. Decker Nicolas, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 16, avenue Marie-Thérèse, L-2013 Luxembourg;
7. Di Stefano Mario, Avocat à la Cour, de nationalité italienne, résidant à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2136 Luxembourg;
8. Gloden Léon, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg;
9. Hamann Dirk, juriste, de nationalité allemande, résidant à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
10. Lutgen André, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 10, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
11. Manhaeve Katia, Avocat à la Cour de nationalité belge, résidant à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; dûment représentée par Gabriel Bleser, en vertu d'une procuration annexée au présent acte;
12. Moro Albert, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 4, Place de Paris, L-1011 Luxembourg;
13. Partsch Philippe-Emmanuel, Avocat, de nationalité belge, résidant à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;
14. Pfeiffer Françoise, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dûment représentée par Gabriel Bleser, en vertu d'une procuration annexée au présent acte;
15. Santer Patrick, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, résidant à 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR L'ETUDE DU DROIT DE LA CONCURRENCE A.s.b.l. (ci-après l'Association).

Art. 2. L'association a pour buts:

De promouvoir, dans la liberté, la concurrence saine et honnête et les pratiques du commerce loyal.

De défendre et de rechercher les moyens d'assurer la liberté de l'entreprise et du commerce.

De centraliser toutes informations et documentations qui, dans les différents pays, se rapportent à la concurrence.

De fournir toute documentation et tout avis dans ce domaine. D'étudier et de mettre au point les questions concernant la concurrence.

D'étudier les problèmes de la concurrence qui se posent dans les relations nationales et internationales.

D'étudier et de participer à la mise au point de conventions nationales ou internationales à propos de la concurrence.

De vulgariser les principes qu'elle formulera en matière de concurrence et de faire de son mieux pour faire admettre les réformes qu'elle estimera utiles, tant sur le plan national que sur le plan international.

De grouper toutes les personnes physiques et morales et tous les organismes qui s'intéressent à son but tel qu'il est défini ci-dessus, à quelque titre et de quelque manière que ce soit.

Ces buts peuvent être réalisés de toutes manières, et notamment par des publications, éditions, revues, émissions, conférences, congrès, organisations, etc. par la création de services, comités, cercles privés et organismes divers, par la création de bourses d'étude, de prix et de concours.

L'association peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à ses buts ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Art. 3. La durée de l'Association est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Chapitre II. Entrée - Cotisations - Démissions - Exclusions

Art. 5. Le nombre des membres de l'Association est illimité, mais il ne peut être inférieur à trois.

Art. 6.

1. Peut devenir membre de l'Association toute personne physique ou morale qui s'engage à respecter les buts et les statuts de l'Association.

2. Les noms, dénominations sociales, ou selon le cas, les noms, prénoms, professions, et les adresses des membres de l'Association, ainsi que leur nationalité figurent en annexe des présents statuts et en font partie intégrante.

3. Le conseil d'administration veillera à déposer au registre de commerce et des sociétés du siège de l'Association une liste actualisée des membres de l'Association, s'il y a lieu à actualisation, dans le mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 7.

1. Pour être admis ou réadmis comme membre de l'Association, il faut: adresser sa demande d'admission à l'Association et recevoir l'agrément du conseil d'administration.

2. Le conseil d'administration vérifie en détail chaque nouvelle demande d'adhésion et statue souverainement et sans avoir à justifier sa décision vis-à-vis du candidat. En cas de refus d'une candidature par le conseil d'administration, le candidat en est informé par lettre recommandée avec avis de réception. Aucun recours n'est possible contre cette décision.

Art. 8.

1. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra être inférieure à 100,- (cents Euros) et elle ne pourra être supérieure à 500 (cinq cents Euros). A défaut de fixation par l'assemblée générale, la cotisation annuelle sera de 100,- (cents Euros).

2. Les cotisations annuelles sont exigibles soit le 1^{er} janvier de chaque année pour toutes les personnes membres de l'Association à cette date, soit à la date d'admission pour les personnes admises en cours d'année. Elles restent définitivement acquises à l'Association quelle que soit la date à laquelle se perd la qualité de membre.

Art. 9.

1. La qualité de membre de l'Association se perd par le fait de ne plus remplir l'une des conditions de l'article 6.1, par démission ou par exclusion. La perte de cette qualité et des droits qui s'y attachent, notamment le droit de vote et d'éligibilité, devient de plein droit effective à l'ouverture de la première assemblée générale suivant l'événement par lequel se perd la qualité de membre. En cas d'exclusion celle-ci devient effective avec la notification de la décision d'exclusion au membre exclu. L'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à la dernière adresse communiquée par le membre vaudra notification.

2. Tout membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées, et ceci quelle que soit la date de sa sortie de l'Association et quel qu'en soit la raison.

3. Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission au conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception.

4. Le droit de vote ainsi que les autres droits sociaux des membres de l'Association qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sont suspendus. Ils recouvrent leurs droits s'ils paient la cotisation de l'année écoulée et celle de l'année suivante au 1^{er} janvier de l'année suivante. Dans ce cas ils bénéficient à nouveau du droit de vote et des autres droits sociaux à partir du jour où la cotisation est créditée sur le compte bancaire de l'Association. Si malgré une mise en demeure leur adressée ils ne paient pas l'arriéré et la cotisation suivante au 1^{er} janvier suivant, ils sont réputés démissionnaires.

5. Tout membre dont le comportement est contraire aux buts ou à l'esprit de l'Association ou qui commet une infraction grave aux statuts peut être exclu par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers. Dans toute assemblée devant décider sur une exclusion, le membre concerné sera utilement convoqué avec indication de l'ordre du jour et des faits à la base de la demande d'exclusion. Il pourra présenter ses moyens de défense à l'assemblée. Le membre concerné n'aura pas le droit de vote pour la décision sur son exclusion.

Chapitre III. Administration

Art. 10.

1. L'Association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins et de onze membres au plus.

2. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés. La durée de leur mandat est d'un an et vient à expiration lors de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

3. Le conseil d'administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers en ce qui concerne des mandats spéciaux.

4. Les membres du conseil d'administration désignent entre eux, à la majorité simple, ceux qui exerceront les fonctions de président, de secrétaire et de trésorier.

Art. 11.

1. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige. De même le conseil doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués aux réunions par simple lettre ou par tout moyen considéré comme procurant une information préalable équivalente.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent également être prises par voie circulaire si tous les membres du conseil d'administration marquent leur accord par écrit ou en signant la résolution.

2. Les décisions se prennent à la majorité simple des voix des membres du conseil présents ou représentés. La représentation s'exerce par voie de mandat donné à un autre membre. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Les procès-verbaux des réunions sont signés par tous les membres présents.

Art. 12. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont exercées à titre honorifique, sauf remboursement des débours dûment justifiés.

Art. 13.

1. Pour engager valablement l'Association, la signature conjointe de deux administrateurs est requise, sauf dans les domaines expressément délégués par le conseil d'administration soit à l'un de ses membres, soit à un tiers.

2. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. et aux fautes commises dans leur gestion.

Art. 14. La qualité d'administrateur se perd par le décès, par la démission ou par la révocation prononcée par l'assemblée générale.

Art. 15. Le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice social et le budget du prochain exercice et les soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées Générales

Art. 16.

1. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile sur convocation du président du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres de l'Association en fait la demande.

2. Tous les membres de l'Association doivent être convoqués aux assemblées générales. La convocation est faite quinze jours à l'avance, par lettre recommandée avec avis de réception. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

3. Des résolutions, sauf pour une modification des statuts, pourront être prises en dehors de l'ordre du jour si tous les membres sont présents ou représentés et se déclarent être suffisamment informés pour prendre une décision.

4. Les membres de l'Association peuvent se faire représenter à l'assemblée générale soit par un autre membre, soit par un tiers.

5. Tous les membres de l'Association qui sont à jour de leurs cotisations, ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Sauf dans les cas où une autre majorité est expressément prévue par la ou par les présents statuts, les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des présents ou représentés.

6. L'assemblée générale a tous les pouvoirs non expressément délégués à un autre organe de l'Association.

7. Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres de l'Association par lettre recommandée, sinon par tout autre moyen approprié à l'initiative du conseil d'administration.

Art. 17.

1. Des résolutions sur les modifications des statuts ne peuvent être prises que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres, présents ou représentés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

2. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

(a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

(b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés; et

(c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, une décision pourra être prise, mais elle devra être homologuée par le tribunal civil.

Chapitre V. Dispositions générales

Art. 18.

1. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'Association que si les deux tiers des membres de l'Association sont présents ou représentés.

2. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. La dissolution n'est votée dans les deux cas que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par l'assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'Association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

3. En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation des biens de l'Association. L'actif net de l'Association ne pourra recevoir qu'une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'Association a été créée. Il ne pourra être procédé à l'affectation de l'actif qu'après l'acquittement du passif.

Art. 19. Dans tous les cas non prévus par les présents statuts, le droit luxembourgeois est applicable.

Art. 20. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 21. Les comptes de l'Association sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis et présentés annuellement à l'assemblée générale par le conseil d'administration. Si nécessaire, ils sont vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui présente(nt) son (leur) rapport à l'assemblée générale.

Chapitre VI. Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

2. La première Assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en triple exemplaire.

Signé: G. Bleser, H. Bock, M. Clark, M. Decker, N. Decker, M. Di Stefano, L. Gloden, F. Greff, D. Hamann, A. Lutgen, K. Manhaeve, dûment représentée A. Moro, P.-E. Partsch, F. Pfeiffer dûment représentée, P. Santer.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2007135145/5499/194.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02967. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Aurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 77.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007135244/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Cometal Trade Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 58.631.

Le bilan au 31 décembre 2006, portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007135245/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.283.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DIAROUGH SOURCING S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 104.283, incorporated by deed dated on the 18th of November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 105 of the 4th of February 2005.

The meeting is presided by Noëlle Piccione, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the article 2 of the Articles of Association as follows:

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, assignment or any other legal transfer, sub-

scription, exchange, securities, inventories, commodities, liquid funds as well as the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to stocks of rough and/or polished diamonds, including, but not limited to the purchase and the disposal of, and the creation of any security interest over such stocks of rough and/or polished diamonds (for its own account or for the account of third parties).

The company may carry out all servicing activities relating to stocks of rough and/or polished diamonds and to receivables arising out of the disposal of such stocks, including, but not limited to any manufacturing, cutting, polishing, processing, consignment, storage, safekeeping, marketing, collection and sales services.

The Company may enter into agreements, including, but not limited to:

- i. purchase and sale agreements, consignment agreements, manufacturing, marketing, custody, agency and servicing agreements;
- ii. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned above; and
- iii. loan agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, factoring or receivable sale/purchase facilities, credit insurance agreements.

The Company may give guarantees and grant pledges, charges, mortgages or any other types of security interests over or assign for collateral purposes all or some of its assets, as well as, for the account of third parties, the assets entrusted to the Company by such third parties.

The Company may issue equity and debt securities, bonds, notes, negotiable instruments and any other similar instruments.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

The Company is entitled to subscribe bonds of any nature, grants loans to any group, related party, or borrow funds from any party.

The Company is entitled to carry out generally any other activity enabling it to properly perform its business activities as laid down in this article.»

2. Increase of the corporate capital by an amount of USD 50,000.- so as to raise it from its present amount of USD 50,000.- to USD 100,000.- by the issue of 500 new shares.

3. Subscription and liberation of the 500 new shares by a contribution in cash of USD 50,000.-.

4.- Amendment of article 3 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

5.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to modify article 2 of the Articles of Association as follows:

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, assignment or any other legal transfer, subscription, exchange, securities, inventories, commodities, liquid funds as well as the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to stocks of rough and/or polished diamonds, including, but not limited to the purchase and the disposal of, and the creation of any security interest over such stocks of rough and/or polished diamonds (for its own account or for the account of third parties).

The company may carry out all servicing activities relating to stocks of rough and/or polished diamonds and to receivables arising out of the disposal of such stocks, including, but not limited to any manufacturing, cutting, polishing, processing, consignment, storage, safekeeping, marketing, collection and sales services.

The Company may enter into agreements, including, but not limited to:

- i. purchase and sale agreements, consignment agreements, manufacturing, marketing, custody, agency and servicing agreements;
- ii. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned above; and
- iii. loan agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, factoring or receivable sale/purchase facilities, credit insurance agreements.

The Company may give guarantees and grant pledges, charges, mortgages or any other types of security interests over or assign for collateral purposes all or some of its assets, as well as, for the account of third parties, the assets entrusted to the Company by such third parties.

The Company may issue equity and debt securities, bonds, notes, negotiable instruments and any other similar instruments.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

The Company is entitled to subscribe bonds of any nature, grants loans to any group, related party, or borrow funds from any party.

The Company is entitled to carry out generally any other activity enabling it to properly perform its business activities as laid down in this article.»

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) to USD 100,000.- (hundred thousand US Dollars), by the issue of 500 (five hundred) new shares having a par value of USD 100.- (hundred US Dollars) each.

Third resolution

The meeting, after having stated that the minority - shareholder waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 500 (five hundred) new shares the majority shareholder.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the majority shareholder, represented by Noëlle Piccione, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, and declares to subscribe to the 500 (five hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The corporate capital is fixed at USD 100,000.- (hundred thousand US Dollars), represented by 1,000 (thousand) shares of USD 100.- (hundred US Dollars) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIAROUGH SOURCING S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.283, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 105 du 4 février 2005.

L'assemblée est présidée par Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, cession ou tout autre transfert légal, souscription, échange, garanties, inventaires, espèces, ainsi que l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location ou de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations relatives aux stocks de diamants bruts et/ou polis, en ce incluant, mais non exclusivement l'achat et la disposition de, et la constitution de toute sûreté réelle sur de tels stocks de diamants bruts et/ou polis (pour son propre compte ou pour le compte de tiers).

La société pourra généralement rendre toute sorte de services relatifs aux stocks de diamants bruts et/ou polis ainsi qu'aux créances provenant de la disposition de tels stocks, incluant, mais non exclusivement, toute activité de manufacture, de coupe, de polissage, de transformation, livraison, stockage, conservation, commercialisation, encaissement et vente.

La société pourra conclure toute convention incluant, mais non exclusivement:

i. conventions d'achat et de vente, conventions de livraison, de manufacture, de commercialisation, de détention, conventions de services et de mandat;

ii. conventions de change de devises et/ou d'intérêts et toute autre convention sur des produits dérivés en relation avec l'objet social de la société mentionné ci-dessus; et

iii. contrats de prêts, contrats de banque et d'administration d'espèces, accords de découverts en compte courant, contrats de factoring ou d'achat/vente de créances, contrats d'assurance de crédit.

La société pourra donner des garanties et accorder des nantissements («pledges, charges»), des hypothèques («mortgages») ou tout autre type de sûretés réelles ou transférer la propriété à titre de garantie, de tout ou partie de ses actifs.

La société pourra émettre des parts sociales et des obligations (à long terme et à court terme), des instruments négociables et tout autre instrument similaire.

La société pourra généralement faire toutes opérations mobilières ou immobilières ou de nature financière, industrielle, commerciale ou civile, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet social directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser son objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société pourra souscrire à des obligations de toute forme, accorder des prêts à toute société du groupe, partie liée, ou emprunter des fonds auprès de toute partie.

La société pourra exercer généralement toute activité lui permettant d'accomplir correctement ses activités commerciales détaillées dans cet article.

2. Augmentation du capital d'un montant de USD 50.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- à USD 100.000,- par l'émission de 500 nouvelles actions.

3. Souscription et libération des 500 nouvelles actions par versement en espèces de USD 50.000,-

4. Modification de l'article 3 des statuts afin de pendre en compte l'augmentation de capital sus-mentionnée.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, cession ou tout autre transfert légal, souscription, échange, garanties, inventaires, espèces, ainsi que l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location ou de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations relatives aux stocks de diamants bruts et/ou polis, en ce incluant, mais non exclusivement l'achat et la disposition de, et la constitution de toute sûreté réelle sur de tels stocks de diamants bruts et/ou polis (pour son propre compte ou pour le compte de tiers).

La société pourra généralement rendre toute sorte de services relatifs aux stocks de diamants bruts et/ou polis ainsi qu'aux créances provenant de la disposition de tels stocks, incluant, mais non exclusivement, toute activité de manufacture, de coupe, de polissage, de transformation, livraison, stockage, conservation, commercialisation, encaissement et vente.

La société pourra conclure toute convention incluant, mais non exclusivement:

i. conventions d'achat et de vente, conventions de livraison, de manufacture, de commercialisation, de détention, conventions de services et de mandat;

ii. conventions de change de devises et/ou d'intérêts et toute autre convention sur des produits dérivés en relation avec l'objet social de la société mentionné ci-dessus; et

iii. contrats de prêts, contrats de banque et d'administration d'espèces, accords de découverts en compte courant, contrats de factoring ou d'achat/vente de créances, contrats d'assurance de crédit.

La société pourra donner des garanties et accorder des nantissements («pledges, charges»), des hypothèques («mortgages») ou tout autre type de sûretés réelles ou transférer la propriété à titre de garantie, de tout ou partie de ses actifs.

La société pourra émettre des parts sociales et des obligations (à long terme et à court terme), des instruments négociables et tout autre instrument similaire.

La société pourra généralement faire toutes opérations mobilières ou immobilières ou de nature financière, industrielle, commerciale ou civile, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet social directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser son objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société pourra souscrire à des obligations de toute forme, accorder des prêts à toute société du groupe, partie liée, ou emprunter des fonds auprès de toute partie.

La société pourra exercer généralement toute activité lui permettant d'accomplir correctement ses activités commerciales détaillées dans cet article.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars) à USD 100.000,- (cent mille US Dollars), par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US Dollars) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 500 (cinq cents) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite intervient l'actionnaire majoritaire, représenté par Noëlle Piccione, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel a déclaré souscrire aux 500 (cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 100.000,- (cent mille US Dollars), représenté par 1.000 (mille) actions de USD 100,- (cent US Dollars) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Piccione, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Relation: LAC/2007/2340. — Reçu 378,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135670/211/268.

(070157816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

In the year two thousand seven, on third of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., a société anonyme, with registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg number B 16.204 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Bascharage, dated on September 7, 1978, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 271 on December 15, 1978.

The articles of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to the resolutions of the Board of Directors held on September 20, 2001, an excerpt of which had been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1523 on October 22, 2002.

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mrs Dominique Pacci, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Sprimont, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present extraordinary general meeting was convened by convening notices published in the

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

number 1836 of 30th of August 2007, and number 1994 of 15th of September 2007;

b) Lëtzebuerger Journal of 30th of August 2007, and of 15th of September 2007;

c) Le Quotidien

of 30th of August 2007, and

of 15th of September 2007.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of the Company so as to give it henceforth the following wording:

«The Company's exclusive object, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and realisation, on the one hand, of financial instruments within the meaning of the law of 5th August 2005 on financial guarantee contracts and on the other hand, cash and assets of any kind whatsoever held in accounts.

In general, the Company may take any supervision and audit measures and carry out any operation or transaction that it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its object in the broadest manner possible, on condition that the company does not interfere in the management of the investments it holds, while remaining within the limits of the SPF Law.»

2. Reduction of the capital of the Company in order to bring it from its current amount of five hundred thousand (EUR 500,000.00) euro to one hundred thousand (EUR 100,000.00) euro by the reimbursement of four hundred thousand euro (EUR 400,000.00) to the shareholders.

3. Amendment of article 5 of the articles of the Company by adding the following paragraph:

«It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a shareholder nominated as the «usufructuary» and in bare ownership by another shareholder nominated as the «bare owner». The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital. The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are those determined by common law and, in particular, the right to the assets of the liquidation of the company. The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows:

- If the shares are registered, by registration in the register of shareholders:
- in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct,
- in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner,
- If the shares are bearer:
- by the mantle of the shares to be assigned to the bare owner
- by the coupons of the shares to be assigned to the usufructuary.»

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of the Company.

5. Full restatement of the articles of the Company

6. Miscellaneous.

III.- That the names of the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

IV.- As appears from the said attendance list, out of twenty thousand (20,000) outstanding shares, four (4) shares are represented at the present general meeting.

V.- The Chairman informs the general meeting that a first general meeting was held on August 29, 2007 and could not validly deliberate on the agenda of the meeting for lack of quorum.

The present general meeting can therefore validly deliberate no matter how many shares are present or represented at the meeting in accordance with Article 67-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended:

VI- As consequence the present general meeting is duly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda whatever the number of shares are represented at the present general meeting.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of the Company so as to give it henceforth the following wording:

«The Company's exclusive object, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and realisation, on the one hand, of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts and on the other hand, cash and assets of any kind whatsoever held in accounts.

In general, the Company may take any supervision and audit measures and carry out any operation or transaction that it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its object in the broadest manner possible, on condition that the company does not interfere in the management of the investments it holds, while remaining within the limits of the SPF Law.»

Second resolution

The general meeting decides to reduce the capital of the Company by an amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.00) so as to bring it from its current amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.00) represented by

twenty thousand (20,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25,00) each to one hundred thousand euro (EUR 100,000.00) by reduction of the par value per share from twenty-five euro (EUR 25,00) to five euro (EUR 5.00) by the reimbursement of the amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000.00) to the shareholders of the Company in proportion to their shares held.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Third resolution

The general meeting decides to add the following paragraph to article 5 of the articles of the Company:

«It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a shareholder nominated as the «usufructuary» and in bare ownership by another shareholder nominated as the «bare owner». The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital. The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are those determined by common law and, in particular, the right to the assets of the liquidation of the company. The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows:
 - If the shares are registered, by registration in the register of shareholders:
 - in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct,
 - in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner,
 - If the shares are bearer:
 - by the mantle of the shares to be assigned to the bare owner
 - by the coupons of the shares to be assigned to the usufructuary.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions here above and which shall read henceforth as follows:

«Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public company limited (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of May 11, 2007 relating to the creation of a «société de gestion de patrimoine familial» («Law SPF»), the law of August 10, 1915 relating to the commercial companies, as amended (hereafter the «Company law»), like by the present articles of the Company (hereafter «Articles»).

The Company exists under the denomination of ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., SPF.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's exclusive object, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and realisation, on the one hand, of financial instruments within the meaning of the law of 5th August 2005 on financial guarantee contracts and on the other hand, cash and assets of any kind whatsoever held in accounts.

In general, the Company may take any supervision and audit measures and carry out any operation or transaction that it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its object in the broadest manner possible, on condition that the company does not interfere in the management of the investments it holds, while remaining within the limits of the SPF Law.

Art. 5. The corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.00) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of five euro (EUR 5.00) each.

The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a shareholder nominated as the «usufructuary» and in bare ownership by

another shareholder nominated as the «bare owner». The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

overall rights in the Company,

- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital. The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are those determined by common law and, in particular, the right to the assets of the liquidation of the company. The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows:

- If the shares are registered, by registration in the register of shareholders:
 - in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct,
 - in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner,
- If the shares are bearer:
 - by the mantle of the shares to be assigned to the bare owner
 - by the coupons of the shares to be assigned to the usufructuary.

Administration - Supervision

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Decisions of the board of directors can be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The Company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The Company's financial year shall begin each year on the first day of July and shall end on the thirtieth day of June of the following year.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bear shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the Company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the company's registered office or such other place as indicates in the convening notices on the third Monday in September at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the SPF Law, as well as their subsequent amendments, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.»

There being no further items on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, said meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.204 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Reginal Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 septembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 271 du 15 décembre 1978.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 septembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1523 du 22 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1836 du 30 août 2007, et numéro 1994 du 15 septembre 2007;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 30 août 2007, et

le 15 septembre 2007;

c) dans Le Quotidien

le 30 août 2007, et

le 15 septembre 2007.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

2. Réduction du capital social de la Société pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille (500.000,00) euros à cent mille (EUR 100.000,00) euros par remboursement de quatre cent mille (EUR 400.000,00) euros aux actionnaires.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société. La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - en regard du nom de nu-propiétaire de la mention nue-propiété,
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Refonte complète des statuts de la Société.

6. Divers

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les vingt mille (20.000) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue pour le 29 août 2007 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur sui la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune à cent mille euros (EUR 100.000,00) par réduction de la valeur nominale par action de vingt-cinq euros (EUR 25,00) à cinq euros (EUR 5,00) par remboursement du montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts de la Société:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société. La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - en regard du nom de nu-proprétaire de la mention nue-propriété,
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus et pour leur donner désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi SPF»), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de ROCKY MOUNTAINS HOLDING S.A., SPF.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00) représenté par vingt mille (20.000) actions ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,00) chacune.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, droits aux dividendes,

- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société. La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - en regard du nom de nu-proprétaire de la mention nue-proprété,
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions au porteur doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation le troisième lundi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et qui parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Pacci, A.-L. Van Den Eeckhaut, P. Sprimon, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007. LAC/2007/29598. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007135627/7241/430.

(070157665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Silver Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.528.

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILVER FINANCE SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 60.528), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial»), numéro 660 du 26 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 mai 2002 publié au Mémorial numéro 397 du 11 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les deux mille (2.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Mazzotta, S. Rocha, P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33137. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007135607/242/68.

(070157717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Bainbridge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.335.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, hereby represented by Maria Karaguiozova residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary will remain annexed to the present document to be filed with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of BAINBRIDGE (the «Company») has requested the undersigned notary to document the following:

(i) That the appearing party is the sole shareholder of the Company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, incorporated in Luxembourg, on 17 March 2003, by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 425 of 18 April 2003. The Company's articles of incorporation (the «Articles») have been amended for the last time on November 4, 2005 by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1326 of December 5, 2005. The Company is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B - 92.335.

(ii) That the appearing party declares to have acquired all the outstanding shares in the Company and thus to be the sole shareholder of the Company.

(iii) That the appearing party as sole shareholder of the Company declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company and declares to approve the Company's audited accounts as of 31 December 2006 and the audited accounts covering the period from 1 January to 5 November 2007.

(iv) That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

(v) That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company.

(vi) That as a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors of the Company for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.

(vii) That the appearing person being vested with all the assets and liabilities of the Company clearance of the Company's liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

(viii) That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

(ix) That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the offices of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg or any company at the same address substituted by and to SELLA BANK LUXEMBOURG S.A..

On the basis of these facts, the undersigned notary states the dissolution of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with US notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. , ayant son siège social à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Maria Karaguiozova, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent document pour être soumise avec celui-ci aux autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société BAINBRIDGE (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

(i) Le comparant est le seul et unique actionnaire de la Société, ayant son siège social à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 17 mars 2003 par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 425 du 18 avril 2003. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 4 novembre 2005 par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 1326 du 5 décembre 2005. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-92.335.

(ii) Que le comparant déclare avoir acquis toutes les actions de la Société et être ainsi l'actionnaire unique de la Société.

(iii) Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société et déclare approuver les comptes annuels audités et le rapport audité qui couvre la période du 1^{er} janvier au 5 novembre 2007.

(iv) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate de la Société.

(v) Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux.

(vi) Que par suite de cette dissolution décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.

(vii) Que le comparant étant investi de tous les avoirs et de l'ensemble du passif de la Société; l'assainissement de tout le passif de la Société doit avoir été réalisé avant toute attribution d'avoirs à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

(viii) Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

(ix) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans chez SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg ou toute autre société à la même adresse substituée par et à SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Sur base de ces faits, le notaire acte la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Karagiouzova, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007. Relation: LAC/2007/34527. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007135608/242/96.

(070157684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Grifone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.802.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135488/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Irlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 77.489.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135487/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Roval Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.802.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007135506/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03491. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 121.960.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007135507/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03502. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Gruppo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 64.345.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

S. Desiderio / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135486/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Iron Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.402.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

S. De Meo / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135485/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Consortium de Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007135476/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Financière Vasco de Gama, Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 61.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 novembre 2007

La nomination de Monsieur Stéphane Schmitt, demeurant au 47, rue Camille Wampach, L-2732 Luxembourg, au poste d'administrateur, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE VASCO DE GAMA S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007135473/780/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

**CRT Register International S.A., Société Anonyme,
(anc. CRT Revision International S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.875.

Je soussigné, Vincent La Mendola, expert-comptable, né le 8 février 1967 à F-Mondelange et demeurant professionnellement au 64, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, démissionne de mes mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société et ce avec effet au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007135477/2352/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Dogival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.620.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135481/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Encryption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.678.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / V. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135482/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

En date du 23 août 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'accepter la nomination avec effet immédiat, de Mr John Mills, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135468/1012/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

DHL Express (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter - Z.I. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 5.679.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire de la société DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social de la société à Contern en date du 23 juillet 2007, que:

1. la société a accepté la démission de Monsieur Ad Ebus, né le 9 mai 1948 à Venlo (Pays-Bas), demeurant à NL-1017 Amsterdam (Pays-Bas), 620-A, Prinsengracht, du poste d'administrateur de la société.

2. Monsieur Frederik J.W. Beljaars, né le 2 juin 1957 à Dubbeldam (Pays-Bas), demeurant à NL-1217 AM Hilversum (Pays-Bas), 25, Witte Kruislaan, a été nommé au poste d'administrateur de la société;

3. Monsieur Danny Van Himste, né le 5 mai 1960 à Sint-Niklaas (Belgique), demeurant à B-9170 Sint-Gillis Wass (Belgique), 56, Tybaarstraat, a également été nommé au poste d'administrateur de la société.

4. Les mandats de tous les administrateurs de la société et du Commissaire aux comptes de la société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société qui sera tenue en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007135472/1040/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Irony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 77.490.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2010.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135484/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

AB Cinéma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.730.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 24 septembre 2007 entre Monsieur Claude Berda, résidant au 3 Chemin du Port Noir CH-1211 Genève (Suisse) et AB LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 67.991, que 12.500 parts sociales d'une valeur nominale € 1,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par AB LUXEMBOURG S.A., prénommée.

A compter du 24 septembre 2007, les 12.500 parts sociales sont détenues par l'associé unique de la Société, AB LUXEMBOURG S.A., prénommée.

Il résulte des résolutions des associés en date du 21 septembre 2007 que Monsieur Claude Berda, né le 3 février 1947 à Paris (France), résidant au 3, Chemin du Port Noir, CH-1211 Genève (Suisse), a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société.

Il résulte également desdites résolutions que la Monsieur Denis Bortot, né le 4 mai 1954 à Chalon-sur-Saône (France), résidant au 78, boulevard Exelmans, F-75016 Paris (France), a été nommé Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A compter du 21 septembre 2007, Monsieur Denis Bortot est le gérant unique de la société, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007135674/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Rupelzand International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 65.094.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 août 2007

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- M. Emiel Lemmens, administrateur de société, domicilié au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et d'administrateur-délégué,

- Mme Gerda Colman, administrateur de société, domiciliée au 41, Klappeistraat, B-2060 Antwerpen, en qualité d'Administrateur,

- EMWACO A.G., une société ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

- FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING S.à r.l., une société ayant son siège social au 13, rue Bertholet, L-2016 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007135463/1629/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Blanchisserie Monplaisir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 20, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 76.757.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007 que:

- La FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

- Le mandat des administrateurs Feteira Evora Jorge, administrateur de catégorie «A», Weinert Klaus-Peter, administrateur de catégorie «B» et vice-président du conseil d'administration, Hanus Laurent, administrateur de catégorie «A» et président du conseil d'administration, Monhanvalle Jean-Jacques, administrateur de catégorie «A», Theisen Klaus, administrateur de catégorie «B» et Hanus Laurent, administrateur-délégué viendra à l'échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007135655/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01964. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

A & G Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 82.548.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134626/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02992. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 75.149.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134627/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02994. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Acquatica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.729.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007134628/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02989. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

S.C.I. Reiff, Société Civile Immobilière Reiff, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8384 Koerich, 1, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg E 2.416.

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Loschetter, industriel, époux de Madame Edmée Rob, demeurant à L-8031 Strassen, 18, rue de la Libération,
- 2.- Madame Christiane Loschetter, sans état particulier, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 4, rue Moltert,
- 3.- Madame Karin Loschetter, sans état particulier, épouse de Monsieur Gilbert Pintsch, demeurant à L-8315 Olm, 12, Op der Wiss,
- 4.- Monsieur Alphonse Loschetter, commerçant, époux de Madame Georgette Prommenschenkel, demeurant à L-8384 Koerich, 3, rue du Windhof,

5.- Madame Marie-Thérèse Loschetter, propriétaire, demeurant à L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem,

6.- Monsieur Paul Loschetter, industriel, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Mathias Weistroffer,

7.- Monsieur Guy Loschetter, employé de banque, époux de Madame Sylvie Müller, demeurant à L-8384 Koerich, 1, rue de Windhof.

La société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERS REIFF en abrégé S.C.I. REIFF, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Georges Joseph Altwies, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 28 décembre 1978, publié par extrait au Mémorial C numéro 106 du 12 mai 1979.

Le capital social actuel de ladite société est de trois cent quarante six mille trois cent trente six (€ 346.336,-) Euro, représenté par six cent trente-deux (632) parts sociales de cinq cent quarante huit (€ 548,-) Euro chacune.

Il résulte d'un acte notarié du 6 décembre 2001, reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C 829 du 31 mai 2002, que les parts sociales sont réparties à l'égard de la société à ce jour comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Pierre Loschetter, préqualifié, trente parts sociales	30
2.- Monsieur Robert Loschetter, préqualifié, cinquante parts sociales	50
3.- Madame Christiane Loschetter, préqualifiée, trente-neuf parts sociales	39
4.- Madame Karin Loschetter, préqualifiée, trente-neuf part sociales	39
5.- Monsieur Alphonse Loschetter, préqualifié, cent cinquante-huit parts sociales	158
6.- Madame Marie-Thérèse Loschetter, préqualifiée, cent cinquante-huit parts sociales	158
7.- Monsieur Paul Loschetter, préqualifié, cent cinquante-huit parts sociales	158
Total: six cent trente-deux parts sociales	632

de cinq cent quarante huit (€ 548,-) Euro chacune, représentant la totalité du capital social de trois cent quarante-six mille trois cent trente-six (€ 346.336,-) Euro.

Les comparants ont pris les décisions suivantes.

I. Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

II. Les associés décident de changer de siège social, le nouveau siège social étant sise à L-8384 Koerich, 1, rue de Windhof

III. Les 30 parts sociales détenues par feu Monsieur Pierre Loschetter, décédé le 25 novembre 2004 à Luxembourg, ont été léguées à Madame Christiane Loschetter suivant acte de notoriété du 2 juin 2005 enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2005 Volume 893 Folio 85 Case 5.

IV. Monsieur Alphonse Loschetter cède 79 parts sociales à son fils Guy Loschetter, les associés actuels donnant leur agrément pour cette cession des parts sociales et le nouveau associé.

Il résulte que la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

	Parts sociales
1.- Monsieur Robert Loschetter, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Christiane Loschetter, préqualifiée, soixante neuf parts sociales	69
3.- Madame Karin Loschetter, préqualifiée, trente-neuf parts sociales	39
4.- Monsieur Alphonse Loschetter, préqualifié, soixante dix neuf part sociales	79
5.- Monsieur Guy Loschetter, préqualifié, soixante dix neuf parts sociales	79
6.- Madame Marie-Thérèse Loschetter, préqualifiée, cent cinquante-huit parts sociales	158
7.- Monsieur Paul Loschetter, préqualifié, cent cinquante-huit parts sociales	158
Total: six cent trente-deux parts sociales	632

V. Suite au décès de Monsieur Pierre Loschetter, administrateur de société, ayant demeuré à L-1116 Luxembourg, 26, rue Adolphe, l'assemblée générale décide en exécution de l'article treize (13) des statuts, de nommer un nouveau conseil d'administration

Sont élus pour une nouvelle période de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Madame Marie-Thérèse Loschetter, préqualifiée,
- Monsieur Paul Loschetter, préqualifié.
- Monsieur Guy Loschetter, préqualifié

135840

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les administrateurs préqualifiés, Madame Marie-Thérèse Loschetter et Messieurs Guy et Paul les Loschetter, préqualifiés, se sont réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Guy Loschetter, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers, soit par la signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Néanmoins pour toutes les opérations dépassant la somme d'une valeur de cent mille Euros (EUR 100.000,-), la signature de l'administrateur-délégué doit être accompagnée de celle de l'un des autres membres du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé:

- 1.- Monsieur Robert Loschetter:
- 2.- Madame Christiane Loschetter:
- 3.- Madame Karin Loschetter:
- 4.- Monsieur Alphonse Loschetter:
- 5.- Madame Marie-Thérèse Loschetter:
- 6.- Monsieur Paul Loschetter:
- 7.- Monsieur Guy Loschetter:

Signatures.

Référence de publication: 2007135870/8217/91.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03471. - Reçu 5719 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Global Investment and Development Group Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.495.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 octobre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- GLOBAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT GROUP HOLDING S.A., dont le siège social à L- 2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, a été dénoncé en date du 29 juillet 2002;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 9 novembre 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e M. Ries

Le liquidateur

Référence de publication: 2007134594/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.